

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

BRUXELLES, LE 31 janvier 1936
9, RUE DU MUSÉE

Note pour MM.les veilleurs de nuit.

Il est rappelé aux veilleurs de nuit que toute tentative de boycottage du service sera sévèrement punie.

Pour le Conservateur en chef,

Signatures de

Van Rossem

Rembry.

Extrait de: *Le Quotidien, Paris*

Adresse:

21 NOV. 1931

Date:

Signé:

A propos de la mésaventure d'un visiteur du Louvre

Comment est assurée la surveillance des trésors de nos musées nationaux

La mésaventure survenue à un amateur d'art qui examinait au Louvre une vitrine de bijoux anciens, et qui fut arrêté sur simple soupçon parfaitement injustifié d'un gardien soulève deux questions : celle de la surveillance des objets précieux dans les musées nationaux et celle des garanties élémentaires de la liberté individuelle, toujours à l'ordre du jour.

Nous aborderons la première pour cette fois, nous réservant de revenir sur la seconde très prochainement.

Mais ce n'est pas à la direction des Musées nationaux qu'un journaliste peut espérer se documenter.

M. le directeur des Musées nationaux observe une grande discrétion à l'égard des journalistes et les renvoie volontiers à la direction des Beaux-Arts.

« La surveillance des œuvres d'art et objets précieux, nous dit-on, dans les services de M. Paul Léon, est organisée suivant un plan général dont les détails d'applications viennent suivant les cas d'espèces et dont voici les grandes lignes :

« Les gardiens sont divisés en équipes de quatre hommes sous la direction d'un brigadier.

« Chaque équipe doit surveiller un secteur strictement délimité, plus ou moins grand, suivant les difficultés particulières dues à la disposition des lieux.

« Il est évident que la galerie du bord de Seine, au Louvre, est d'une surveillance plus aisée que celle de certains cabinets qui peuvent offrir à des malfaiteurs la possibilité de se cacher.

« D'autre part, un certain nombre d'œuvres d'art, tableaux, bijoux, statuettes, etc., sont munis d'un dispositif électrique conçu de telle sorte qu'il suffit de soulever ou de déplacer l'objet pour qu'une sonnerie retentisse à un poste de garde fixe en faisant connaître au surplus par un jeu de tableaux très précisément quel objet vient d'être touché.

« Ainsi, avant que le voleur ait pu faire dix mètres, toutes les issues lui sont-elles fermées.

« Il faut encore signaler les rondes de nuit continues qui commencent dès la fermeture des musées et se poursuivent sans la moindre interruption. Des postes de contrôle, constitués par des appareils automatiques, permettent de vérifier le travail des gardiens.

« Cette surveillance est encore ren-

forcée par celle des services permanents contre l'incendie.

« Si au cours d'une ronde les gardiens aperçoivent le moindre fait suspect, ils alertent par postes téléphoniques un bureau central où veillent des hommes armés.

« Ainsi, le vol de *La Joconde* ne serait plus possible en 1931.

« Enfin, à Paris, une dizaine de policiers, choisis parmi d'anciens inspecteurs de la préfecture, visitent chaque jour le Louvre, Cluny, le Luxembourg, etc.

« La surveillance des richesses nationales est bien assurée. » — J.-M. A.

17 aout 1931

D. 9.

Monsieur le Sénateur,

Annexe.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la lettre que je me vois obligé d'adresser à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts. Malgré la promesse de vos employés de surveiller minutieusement la fermeture des portes d'accès à nos galeries, celles-ci n'étaient pas fermées dans la nuit du samedi 8 au dimanche 9 aout courant.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Vinck
Sénateur.
Président de "l'Union des Villes"

3 bis rue de la Régence

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE



CABINET
DU

CONSERVATEUR EN CHEF

BRUXELLES, LE 17 août 1931
9, RUE DU MUSÉE

Copie à M. Vunck

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il résulte du rapport de nos veilleurs de nuit que la porte, reliant les locaux occupés dans nos bâtiments, par l'Union des villes, aux caves du musée d'Art Ancien, n'a pas été fermée à clef le soir du samedi 8 août courant. Notre veilleur de nuit s'en est aperçu en faisant la ronde.

Il en résulte, ainsi que j'ai déjà eu, plus d'une fois, l'honneur de vous le faire savoir, que l'accès de nos musées est à la merci des employés de l'Union des villes.

Je renouvelle, une fois de plus, mes protestations contre la présence de cet organisme dans nos locaux, et j'exprime le voeu, si souvent émis, de nous voir restituer ces locaux accordés provisoirement à l'Union des Villes.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts.
à Bruxelles.

Nouveaux
dossiers :
Surveillance

7 août 1931.

Note à Monsieur DEMETER.

Je suis venu inspecter une nuit, la façon dont nos deux nouveaux gardiens de nuit effectuent leur besogne. J'en suis satisfait.

Un des gardiens m'a fait observer que le danger de vol, du côté de la Salle Documentaire peut-être évité en partie, en ouvrant, chaque soir, les doubles fenêtres qui s'y trouvent. En effet, si quelqu'un s'introduisait par les fenêtres, en l'absence du gardien, il n'aurait qu'à fermer la double fenêtre et nos gardiens ne remarqueraient pas qu'il se serait produit quelque chose. En conséquence, je vous prie de donner l'ordre, aux surveillants, d'ouvrir, chaque soir, les doubles fenêtres se trouvant dans la Salle Documentaire.

Le Conservateur en Chef,